



MÉMOIRE

« LE CRÉDIT COMMUNAUTAIRE : UNE RÉPONSE NOVATRICE »

**Présenté
Dans le cadre des consultations pré budgétaires**

au

**MINISTRE DES FINANCES
Monsieur YVES SÉGUIN**

Janvier 2004

Introduction

*«... l'Année internationale du micro-crédit en 2005... sera ainsi l'occasion de sensibiliser l'opinion publique à l'importance du micro-crédit et du micro-financement dans la lutte contre la pauvreté, de partager les meilleures pratiques et d'encourager le développement d'un secteur financier appuyant des services durables en faveur des pauvres dans tous les pays du monde... Soulignant que l'Année internationale confirme le micro-financement comme partie intégrante des efforts visant la réalisation des objectifs de développement du Millénaire, le Secrétaire général de l'ONU a jugé qu'«ensemble nous pouvons et devons créer des secteurs financiers susceptibles d'aider les gens à améliorer leurs conditions de vie», rappelle-t-il. »
L'action en faveur du micro-crédit relancée par l'Assemblée générale ONU, 30 décembre 2003.*

Nous sommes heureux que cette consultation du Ministre des finances, nous donne l'opportunité de faire connaître les pratiques du micro-crédit au Québec, celles du crédit communautaire. Ce qui nous permettra, nous l'espérons, d'inscrire le Québec dans la mouvance de l'Année internationale du micro-crédit en 2005 décrétée par l'ONU.

Le Réseau québécois du crédit communautaire, fondé en mai 2000, regroupe 20 organisations, dont 10 Fonds communautaires d'emprunt et 10 cercles d'emprunt, implantés dans 11 régions (Bas Saint-Laurent, Saguenay Lac Saint-Jean, la Capitale Nationale, Mauricie, Estrie, Montréal, Outaouais, Côte-Nord, Laval, Laurentides, Montérégie.) Il a comme mission de développer et de promouvoir la pratique du crédit communautaire au Québec, dans la perspective du mieux-être individuel et collectif et de l'élimination de la pauvreté.

Notre propos vient ici s'inscrire également dans une préoccupation fondamentale : celle de la lutte à l'exclusion et à la pauvreté ainsi que l'accès au financement. Pour encourager et maintenir l'accès au financement à tous et toutes au Québec, nous pensons que les gouvernements du Québec et d'Ottawa ont intérêt à soutenir ces expériences qui ont fait leurs preuves ici, depuis une quinzaine d'années et ailleurs dans le monde.

Nous vous présenterons ces pratiques et nos recommandations pour les quatre volets de la consultation publique soit : les priorités pour relever les défis des dix prochaines années; les sources de financement pour répondre aux besoins de la société; le fardeau fiscal des contribuables québécois; la simplification de la fiscalité.

Les priorités pour relever les défis des dix prochaines années

Nous pensons que la lutte à la pauvreté devrait être une priorité pour le gouvernement du Québec afin de relever le défi des dix prochaines années. Responsable de la redistribution de la richesse, le gouvernement du Québec devrait favoriser les outils financiers qui permettront cette redistribution par la fiscalité.

Dans les dernières années, la pauvreté s'est accrue malgré une croissance économique. Pensons seulement au taux croissant de ménages payant 30% à 50% de leur revenu pour se loger depuis les vingt dernières années.

**Ménages locataires payant plus de 30 et 50 % de leur revenu en loyer
Province de Québec -- Recensements de 1981, 1991 et 2001**

Année de recensement	Paient 30% et plus		Paient 50% et plus	
	nombre	%	Nombre	%
1981	287 729	28,3	138 030	13,6
1991	404 040	35,1	194 225	16,9
2001	445 220	35,9	218 490	17,6

La pauvreté entraîne l'exclusion sociale mais aussi ses prérogatives comme citoyen et citoyenne. La citoyenneté signifie la participation à part entière de tous les citoyens et toutes les citoyennes à la société civile et faire usage de la richesse collective.

Le crédit communautaire propose **une réponse novatrice** aux besoins des chômeurs, des personnes de l'aide sociale, des travailleurs à faible revenu et des «sans chèque» qui veulent prendre leur place dans la société mais qui se retrouvent devant des portes fermées. Ces personnes rencontrent des obstacles importants qui les empêchent d'accéder aux sources «traditionnelles» de crédit : absence de garanties, dossier de crédit inexistant ou entaché, besoin pour de faibles montants, manque d'expérience en affaires. Les activités d'accompagnement, de formation et de suivi «à la carte» combinées à un financement flexible permettent de lever ces obstacles et de remettre en action cette clientèle souvent livrée à l'isolement et à l'exclusion.

Le crédit communautaire est une composante du financement alternatif et de la finance solidaire au Québec et représente un **complément indispensable** aux mécanismes et structures institutionnels en place d'intervention économique et sociale.

La réponse à des besoins

Le crédit communautaire a connu récemment une popularité grandissante tant au Québec que partout ailleurs en Amérique du Nord. L'approche collective du crédit communautaire, supportée par les Cercles d'emprunt, et l'approche individuelle ou par projet, incarnée par les Fonds communautaires d'emprunt, occupent une place importante parmi l'éventail des approches d'intervention économique et sociale et de lutte à la pauvreté. Ce qui distingue le crédit communautaire façon «québécoise» des expériences de micro-crédit qu'on retrouve ailleurs, **c'est une approche globale qui vise à combler les besoins tant économiques que sociaux des personnes. De plus, la capitalisation provient des communautés locales qui prêtent ou donnent aux organismes de crédit communautaire.**

L'évolution du crédit communautaire au Québec témoigne d'une présence remarquable quant au nombre d'organismes, puisque le Québec s'accapare environ la moitié du total canadien. On compte en effet onze organismes québécois qui opèrent des Cercles d'emprunt et onze Fonds communautaires d'emprunt¹. Ces organismes opèrent dans onze régions

¹ Présentement, il y a un cercle et un fonds qui ne sont pas membres du Réseau québécois du crédit communautaire

administratives de la province et la diversité des pratiques témoigne des besoins spécifiques à chaque région et des ressources qui sont disponibles pour y répondre.

Cet essor grandissant du crédit communautaire s'explique par plusieurs facteurs interreliés. D'une part, la mondialisation des marchés financiers a conduit les institutions financières «traditionnelles» à une rationalisation profonde de leurs opérations, exercice qui s'est traduit par un resserrement du crédit pour les clientèles considérées à risque. D'autre part, la restructuration du marché du travail a provoqué une montée impressionnante du travail autonome. Or, on sait que les travailleurs autonomes sont souvent considérés par les institutions financières comme clientèle à risque ou potentiellement peu rentable du fait de la petitesse des prêts qu'ils exigent ou de leur absence d'antécédents de crédit.

« ... Les organismes spécialisés dans le micro-crédit recherchent ...des partenaires bancaires. Or, de manière générale, les banques s'y désintéressent. L'argument principal réside dans la non-rentabilité et le coût du micro-crédit ainsi qu'un désintérêt pour la clientèle ciblée. »²

Le crédit communautaire ne fait pas que combler le vide laissé par les institutions financières, il s'inscrit dans la mouvance de l'économie sociale, mieux connue au Québec depuis 1996, représentée par le Chantier sur l'économie sociale. L'économie sociale témoigne aussi des pratiques novatrices et créatrices d'emplois au sein desquelles les partenaires socio-économiques, incluant les groupes communautaires et les pouvoirs publics, travaillent ensemble au développement de leur milieu.

Recommandation

Nous travaillons avec des hommes et des femmes qui ont à cœur leur projet d'entreprise et qui sont des citoyens et des citoyennes à part entière. Pour vivre, elles ont besoin de se loger, de manger, de s'habiller et de participer à la société selon leurs moyens. L'État doit faciliter le bien-être de sa population sans discrimination. Les personnes vivant dans la pauvreté sont souvent les premières victimes des politiques non-redistributrices.

Notre expérience en démarrage d'entreprises avec des personnes à plus faible revenu nous démontre que sans mesure adéquate facilitant des conditions de réalisation de projet, le taux d'échec est élevé. Par exemple, une mère famille monoparentale doit avoir accès à un soutien pour des frais de garde pour lui permettre d'investir le temps nécessaire à la création de son activité économique. La hausse des coûts de subsistance (chauffage, logement, nourriture, transport, frais de garde) est également un facteur aggravant dans cette réalisation.

- L'État doit favoriser la conciliation travail-famille. (accès aux frais de garde, au transport en commun, à un logement décent et à moindre coût, etc.)
- Qu'il prévoit des mesures financières pouvant actualiser un plan d'action cohérent de lutte à la pauvreté s'inscrivant dans l'objectif du millénaire de l'ONU d'élimination de la pauvreté dans le monde. Il est fondamental que ces mesures favorisent les familles, les

² Extrait d'un débat dans les Actes du colloque « Éthique des banques ou banque éthique la responsabilité sociétale des banques face à l'exclusion financière » 7 décembre 2000, Bruxelles, p.21

travailleurs autonomes, les petites entreprises individuelles et collectives, les organismes communautaires et l'économie sociale.

- Que les politiques fiscales soient mieux adaptées aux travailleurs-travailleuses autonomes, les petites entreprises individuelles et collectives de même que pour les organismes sans but lucratif d'économie sociale.
- En raison de l'impact de l'économie sociale au Québec le plan de l'insertion et de la création d'emplois, les pouvoirs publics devraient soutenir les outils de capitalisation des entreprises d'économie sociale notamment le fonctionnement du RISQ, le Réseau d'investissement social du Québec.

Les sources de financement pour répondre aux besoins de la société :

Le crédit communautaire comme outil d'inclusion sociale et de réinvestissement créateur de richesse

Le crédit communautaire, le « micro-crédit », propose un modèle durable de développement pour les personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté. Il permet à des personnes et des groupes de personnes vivant l'exclusion sociale et économique de démarrer une activité économique génératrice de revenus autonomes. Il s'agit d'une voie pérenne de sortie de la pauvreté : les utilisateurs de services, en raison surtout de l'accompagnement fourni par le crédit communautaire pendant toute la durée du prêt, quittent graduellement les paiements de transferts sociaux pour vivre des revenus générés par leur petite entreprise.

Le crédit communautaire au Québec mobilise les ressources financières locales puisque les capitaux de prêt proviennent des communautés où sont localisées les initiatives de micro-crédit. La capitalisation en crédit communautaire est donc de sources privées et offre un lieu de placement éthique et d'investissement solidaire (d'investissement socialement responsable) : **c'est la communauté qui prête à la communauté**³.

Le crédit communautaire agit donc comme effet de levier avec d'autres financements afin d'éviter la sous-capitalisation des entreprises qui peut entraîner l'échec. Rarement seul dans un projet d'entreprise, l'organisation de crédit communautaire travaille avec l'entrepreneur afin de compléter le montage financier nécessaire à la réalisation de son projet en allant chercher d'autres bailleurs de fonds (institutions financières conventionnelles, CLD, SADC ou autres), qui acceptent d'intervenir en raison du service d'accompagnement de proximité assuré par le crédit communautaire.

Enfin, les entreprises accompagnées génèrent une activité économique locale : elles font affaires avec des fournisseurs, elles paient des salaires, des impôts et des taxes, elles achètent

³ En cela, nous citons Monsieur Paul-A. Fortin qui souligne que « l'investissement informel représente plus de 60 % du capital de démarrage des nouvelles entreprises dans tous les pays et qu'il atteint 90 % et plus en Corée-du-Sud, en Australie et au Danemark » ; il indique aussi que le capital informel (famille, amis et « anges » financiers) devient souvent plus important que le capital de risque institutionnalisé, dans *La Culture Entrepreneuriale, Un Antidote à La Pauvreté*, Montréal, Les Éditions transcontinental et Les Éditions de la Fondation de l'entrepreneurship, 2002, p. 71 et p. 77.

et les vendent. Ce mouvement participe au développement économique des communautés desservies, au réinvestissement nécessaire qui rend le développement pluriel et équitable.

Les personnes ciblées par les services de crédit communautaire ont pour la plupart à acquérir les habiletés liées au métier d'entrepreneur – savoir-être et savoir-faire; elles ont besoin d'un accompagnement serré, suivi et régulier. Le crédit communautaire a su développer cette expertise pointue qui allie développement entrepreneurial et support aux personnes en milieu appauvri. C'est cette approche d'accompagnement qui permet au crédit communautaire d'atteindre des taux de remboursement moyen de l'ordre de 90 %, dans un secteur dit à haut risque.

Le crédit communautaire constitue une source de financement en réponse à des besoins spécifiques dans notre société : cette offre de financement est souple, globale, et constitue le premier échelon de financement par l'émission de petits prêts aux populations exclues des réseaux de financement conventionnels.

Quelques exemples :

L'ACEM, fonds communautaire d'emprunt localisé à Montréal depuis 1990, montre bien l'impact que peut avoir les pratiques de crédit communautaire auprès de populations marginalisées.

- L'ACEM a construit un capital de prêt de 515 000 \$ et vise cette année, par une campagne de levée de fonds, une croissance de 20 %. Depuis 1990, l'ACEM a accordé 135 prêts totalisant 1 430 200 \$, qui ont généré des investissements de 11 508 000\$ et 260 emplois créés et maintenus. Trente-six (36) projets sont actuellement accompagnés et représentent un encours de 288 000 \$. Plus de la moitié des promoteurs accompagnés proviennent de l'aide sociale, les autres étant à l'assurance-emploi ou travailleurs à statut précaire. L'ACEM accueille en forte majorité des personnes immigrantes / communautés culturelles et minorités visibles. 30 % des projets financés sont des entreprises d'économie sociale (coopératives et OBNL).

Le Fonds d'emprunt économique communautaire (Québec), intervient à Québec depuis 1997. En 2003, sa capitalisation s'élève à plus de 600 000 \$; il a financé 84 projets (65 entreprises) qui représentent 627 000 \$ en micro-crédit qui ont généré plus de 2,5M\$ en investissements et plus de 160 emplois. La forte majorité des promoteurs accompagnés proviennent de l'aide sociale. Le taux de remboursement est de 92 % et le taux de survie des entreprises est de 75 %.

Au Québec, en 2002-2003, l'ensemble des Fonds communautaires d'emprunt et des Cercles d'emprunt généraient à même leurs communautés respectives plus de 2 millions de dollars en capitalisation de source privée. Ces sommes « éthiques » servent à financer les projets des personnes exclues des réseaux conventionnels de financement, afin qu'elles créent et développent leurs petites entreprises. Outre la capitalisation de plus de 2 M \$, le crédit communautaire au Québec représente, de façon cumulative, 1 500 emplois créés ou maintenus, 2,8 M \$ de prêts émis dont 600 000 \$ étaient en cours de remboursement.

Le support au crédit communautaire doit donc se lire comme un investissement et non une dépense dans les livres publics; on doit le considérer comme l'un des outils de développement économique et social, non pas le seul ou la panacée, qui a un impact structurel sur la pauvreté au Québec. À ce titre, dans un esprit de lucidité et de réalisme pour la lutte à l'exclusion socio-économique de milliers de citoyennes et citoyens, et à l'instar d'autres pays dans le

monde, les pratiques du crédit communautaire devrait s'inscrire comme partie intégrante des stratégies budgétaires du gouvernement du Québec dans les prochaines années.

Que ce soit en Europe, notamment en Belgique et en France, et ici, un même constat est établi sur la nécessité de la place des pouvoirs publics, aux côtés de partenaires citoyens, afin de préserver l'intérêt général notamment en matière d'exclusion économique, sociale et financière. Sans être le moteur de l'économie, « en se mêlant le moins possible d'entreprendre »⁴, l'État n'en demeure pas moins un acteur déterminant dans l'établissement de la cohésion sociale et de la répartition équitable du potentiel économique.

Recommandations:

- Nous pensons que le gouvernement du Québec doit assumer un rôle de régulation *en prenant sa part de responsabilité* dans le soutien au fonctionnement des initiatives de crédit communautaire dans les régions du Québec, qui mobilisent des capitaux privés dédiés à la création d'entreprises portées par des populations exclues, en tout ou en partie, des réseaux conventionnels de financement.
- À cet effet et dans la perspective de l'année internationale du micro-crédit de 2005, il importe qu'il planifie dans ses budgets une enveloppe qui permette d'assurer de façon stable l'accès au crédit communautaire pour les personnes à faible revenu afin qu'elles aient les ressources pour réaliser leur projet d'entreprise.

Le fardeau fiscal des contribuables québécois

La simplification de la fiscalité

Nous traiterons ces deux thèmes sous l'angle de la nécessité de développer dans les prochaines années des outils fiscaux qui encouragent et stimulent concrètement l'investissement socialement responsable ou éthique, l'investissement à vocation communautaire. À notre avis, ce sont là des stratégies porteuses de développement économique, d'équité sociale et financière, qui peuvent plus largement contribuer aux revenus dédiés à ce type d'investissement qui comprend les initiatives de lutte à l'exclusion socio-économique et financière.

À juste titre, dans le document *Élaboration d'un service bancaire universel*, on souligne que le concept de responsabilité sociale signifie que les entreprises décident de leur propre initiative de contribuer à améliorer la société.⁵ Cette initiative pourrait être encouragée par des mesures fiscales appropriées, rattachées à un investissement communautaire, ce qui en bout de compte aurait un impact positif sur les dépenses publiques. Par ailleurs, puisque les institutions financières sont de juridiction fédérale, nous pensons que le gouvernement du Québec devrait intervenir afin de sensibiliser le législateur sur le rôle de monopole qu'elles

⁴ Se référer au commentaire de FORTIN, Paul-A., op.cit., pp. 162-163. «En matière d'orientation générale, le discours gouvernemental doit établir clairement sa foi dans le développement endogène et mettre en place les outils de formation et de soutien pour actualiser le potentiel humain disponible dans le milieu ».

⁵ BAYOT, Bernard, *Élaboration d'un service bancaire universel. Deuxième partie – L'accès au crédit et l'exemple du Community Reinvestment Act*, Réseau financement alternatif, Namur, 2002, p. 110.

ont et la responsabilité que cela amène en terme de retour de l'épargne aux communautés : *l'économie locale devrait avoir accès à son épargne*. Le modèle américain du Community Reinvestment Act (CRA) peut inspirer le gouvernement du Québec dans sa réflexion.

Pour développer l'investissement à vocation communautaire et la finance solidaire

L'une des conditions du développement de cette forme d'investissement est la capacité de mobiliser des ressources financières (prêts et dons) à la capitalisation des organismes de crédit communautaire, à un coût d'approvisionnement réaliste. Nous l'avons déjà mentionné, le crédit communautaire peut exister et réaliser sa mission de développement social et économique uniquement en raison des investisseurs - prêteurs ou donateurs - qui capitalisent afin de financer les initiatives locales.

Outre la législation fédérale qui permet, dans le cas d'un Fonds communautaire ou d'un Cercle d'emprunt reconnu comme organisme de bienfaisance, d'émettre un reçu pour fins d'impôt à un investisseur donateur, les organismes de crédit communautaire ne peuvent offrir aucun incitatif fiscal à des prêteurs intéressés à y investir.

Une campagne au niveau fédéral a été initiée en janvier 2000 dans le but d'inciter le ministre des Finances d'accorder un statut d'admissibilité au REER pour les investissements à vocation communautaire. Les instigateurs de cette campagne, *le Jubilee Fund* à Winnipeg et le *Social Investment Organisation* de Toronto, démontrent que malgré la forte demande dans les communautés défavorisées pour des services intégrés d'accès au micro-crédit et d'accompagnement personnalisé, les organisations qui offrent ces services sont limitées dans leur capacité d'intervention à cause de la difficulté d'accès à du capital de développement. Dans sa lettre au ministre des Finances fédéral, le *Social Investment Organisation* souligne l'expérience d'un fonds communautaire d'emprunt de Toronto, *Access Riverdale Loan Fund* qui, suite à un sondage effectué auprès de ses investisseurs, a découvert que ces derniers seraient prêts à investir davantage si le fonds disposait d'un statut d'admissibilité au REER.

Recommandations:

L'investissement à vocation communautaire, pour se développer, a besoin notamment d'outils fiscaux (tels que les crédits d'impôts) comparables à ceux accordés à d'autres types d'investissement, qui offrent des avantages aux prêteurs et aux donateurs intéressés, au même titre qu'un placement dans une caisse de retraite.

Dans sa recherche de fonds d'investissement, le crédit communautaire ne peut malheureusement pas s'adresser aux fonds de travailleurs. En effet ces derniers, contraints par l'obligation qu'ils ont d'atteindre des taux de rendement élevés, offrent des coûts d'approvisionnement en capitaux inconciliables avec la nature des activités du micro-crédit. Les gestionnaires du micro-crédit, redevables à leur communauté, ne peuvent verser les taux de rendement exigés au détriment de la viabilité et de la mission de leur organisme. C'est donc dire *que l'obligation de rendement optimal des caisses de retraite freine ou va à l'encontre du développement de la responsabilité sociale et de l'investissement responsable*.

Recommandations :

Par voie législative, les caisses de retraite et les Fonds de travailleurs devraient exercer une autre facette de leur responsabilité sociale par l'obligation de placer annuellement un pourcentage de leur porte-feuille dans un investissement à vocation communautaire comme dans les organisations membres du Réseau québécois du crédit communautaire.

Ceci aurait l'avantage de diversifier les sources de financement du crédit communautaire, d'accroître sa capitalisation à un coût raisonnable et d'assurer en partie la pérennité de ses services. Quant aux fonds de travailleurs et aux caisses de retraite, le pourcentage de placement ainsi réalisé ne sauraient mettre en péril leur propre rentabilité.

Le gouvernement du Québec pourrait s'inspirer également de la conclusion de l'étude réalisée en 2002 par le Réseau financement alternatif pour le compte du Ministre de l'économie belge⁶. Celle-ci souligne, outre la mise en place d'incitants fiscaux et de fonds de garantie, que les pouvoirs publics ont un rôle à assumer quant à l'information, l'incitation et la compensation.

Autres questionnements sur la fiscalité

Nous voulons enfin reprendre un enjeu fondamental, souligné dans le document de consultation, la péréquation et le déséquilibre fiscal entre le fédéral et le provincial. À l'instar du gouvernement du Québec, nous pensons que c'est là qu'il se doit d'insister car l'impact est majeur quant au rétablissement des finances publiques.

Des actions sont aussi à prioriser quant à la lutte à l'évasion fiscale. Avec les services-conseils d'un habile planificateur financier, de combien de milliers de dollars par année les contribuables et les sociétés les mieux nantis au Québec peuvent-ils réduire leurs impôts? À quoi est lié le fait que 40 % des contribuables au Québec ne paient pas d'impôts, soient non imposables? L'âge et le vieillissement de la population est-il le seul facteur? Les revenus des ménages et la réalité de la pauvreté intervient-elle sur ce pourcentage élevé?

En conclusion

Le crédit communautaire propose donc une réponse novatrice à des besoins de financement et de développement non traditionnels, visant une clientèle marginalisée.

« le micro-crédit ne se substituera jamais ni au salariat, ni à la sécurité sociale, ni à l'économie sociale d'insertion. Par contre, s'il n'est pas l'outil universel, il n'en reste pas moins une réelle alternative pour répondre l'exclusion sociale, d'une part, et à l'exclusion financière, d'autre part. Le micro-crédit ne doit pas être perçu comme un outil universel mais comme un moyen supplémentaire de lutte contre *l'exclusion sociale* ». ⁷

⁶ Op.cit. pp. 120-122.

⁷ extrait exposé de Michel Genet, directeur de CRÉDAL, «Le micro-crédit comme alternative à l'exclusion sociale : développement et impact, dans les Actes du colloque « Éthique des banques ou banque éthique la responsabilité sociétale des banques face à l'exclusion financière » 7 décembre 2000, Bruxelles, p.20

Le gouvernement du Québec devrait devenir partenaire des organismes du crédit communautaire au Québec pour ainsi consolider et favoriser le développement des pratiques du crédit communautaire au Québec qui participent à l'économie québécoise. Ces pratiques sont en développement dans toutes les régions car elles répondent au soutien de petits projets des communautés locales et régionales.

En effet, le Réseau⁸ reçoit régulièrement de nouvelles demandes d'adhésion provenant de fonds en démarrage et des demandes de formation pour la mise en place d'initiatives de crédit communautaire (des Cercles ou des Fonds). Actuellement, ces demandes sont au nombre de neuf (9) provenant, pour certaines, de régions non couvertes actuellement : en Gaspésie et les Îles de la Madeleine, en Chaudière-Appalaches, au Centre du Québec, en Montérégie, dans le Bas Saint-Laurent et à Montréal.

Nous croyons que plusieurs acteurs sociaux et économiques ont leur part de responsabilité face au développement et au soutien du crédit communautaire au Québec. Ainsi nous sommes en démarche auprès du gouvernement fédéral pour un soutien financier au fonctionnement. Nous négocions un projet d'entente avec FILACTION et le RISQ pour la capitalisation de certains fonds communautaires. Pour l'année 2004, nous avons conclu une entente de partenariat avec le mouvement Desjardins pour un projet-pilote sur le micro-crédit aux entreprises. Nous pensons que la confiance de Desjardins et des investisseurs se portent garant de la crédibilité des organismes de crédit communautaire au Québec.

Le crédit communautaire est une pratique économique qui a fait ses preuves comme instrument de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale, en mobilisant des argents neufs au développement des communautés locales.

Mona Beaulieu
Présidente

Linda Maziade
Présidente
sortante

Anne Kettenbeil
Vice-présidente

Lucie Villeneuve
Coordonnatrice

⁸ **Coordonnées du Réseau québécois du crédit communautaire**

336 rue du Roi, local 130,

Québec, G1K 2W5

Téléphone : (418) 529-7928 # 226

Télécopieur : (418) 525-6960

Courriel : lvilleneuve@rqcc.qc.ca

Recommandations

- 1- L'État doit favoriser la conciliation travail-famille. (Accès aux frais de garde, au transport en commun, à un logement décent et à moindre coût, etc.)
- 2- Qu'il prévoit des mesures financières pouvant actualiser un plan d'action cohérent de lutte à la pauvreté s'inscrivant dans l'objectif du millénaire de l'ONU d'élimination de la pauvreté dans le monde. Il est fondamental que ces mesures favorisent les familles, les travailleurs autonomes, les petites entreprises individuelles et collectives, les organismes communautaires et l'économie sociale.
- 3- Que les politiques fiscales soient mieux adaptées aux travailleurs-travailleuses autonomes, les petites entreprises individuelles et collectives de même que pour les organismes sans but lucratif d'économie sociale.
- 4- En raison de l'impact de l'économie sociale au Québec sur le plan de l'insertion et de la création d'emplois, les pouvoirs publics devraient soutenir les outils de capitalisation des entreprises d'économie sociale notamment le fonctionnement du RISQ, le Réseau d'investissement social du Québec.
- 5- À cet effet et dans la perspective de l'année internationale du micro-crédit de 2005, il importe qu'il planifie dans ses budgets une enveloppe qui permette d'assurer de façon stable l'accès au crédit communautaire pour les personnes à faible revenu afin qu'elles aient les ressources pour réaliser leur projet d'entreprise.
- 6- L'investissement à vocation communautaire, pour se développer, a besoin notamment d'outils fiscaux (tels que les crédits d'impôts) comparables à ceux accordés à d'autres types d'investissement, qui offrent des avantages aux prêteurs et aux donateurs intéressés, au même titre qu'un placement dans une caisse de retraite.
- 7- Par voie législative, les caisses de retraite et les Fonds de travailleurs devraient exercer une autre facette de leur responsabilité sociale par l'obligation de placer annuellement un pourcentage de leur porte-feuille dans un investissement à vocation communautaire comme dans les organisations membres du Réseau québécois du crédit communautaire.